

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MAI 2024**

Présents : Monsieur : **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET, LEFEVRE, RAINE,
VIDEAU,
Messieurs : BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Absents excusés:

Madame BARNAUD (*pouvoir à Karine LEFEVRE*)
Madame BENKHADDA (*pouvoir à Laurence COLLET*)
Madame LOUBET (*pouvoir à Serge BOUFFARD*)
Madame SANNIER (*pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN*)
Monsieur DEGUSSEAU (*pouvoir à Nicole DORÉ*)
Monsieur MORTREUX (*pouvoir à Jean-Marc LESUEUR*)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Karine LEFEVRE est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8/04/2024

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – BILAN DES ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Maud VIDEAU rappelle que le conseil municipal des enfants (CME) est une création de la municipalité actuelle, inscrite dans le programme électoral. Elle présente les enfants du CME et indique qu'ils se réunissent 1 fois par mois, accompagnés par 2 animateurs. Le compte-rendu est déposé sur le site de la commune et affiché à l'école, le Maire passe régulièrement les voir et les Adjoints peuvent être sollicités lors des réunions.

Les objectifs du CME sont multiples : initier les enfants à la vie démocratique par la participation des élections des membres du CME, (*elles ont lieu chaque année en mairie dans les mêmes conditions que les élections « classiques »*) ; 12 enfants sont élus, chaque membre est élu pour 2 ans. Ils participent à la vie communale par des propositions de programme votées par les membres mais ils ne travaillent pas sur le programme et les activités scolaires (*ce sont les délégués de classe qui gèrent*) ; ils participent aux cérémonies officielles de la commune.

Ils ont impulsé plusieurs projets : aménagement de la place de l'Amitié (*en lien avec les services de Caen la mer*), création d'un city stade, sortie au Sénat, projection de cinéma en plein air, rallye photos, collecte des jouets en novembre ; parfois avec l'aide des services communaux, de Caen la mer et des élus.

Des projets sont en cours d'étude et/ou de réalisation comme l'implantation de structures de jeux dont une pour les enfants en situation de handicap, des mini-JO. Le pumtrack sera réalisé à Louvigny en lien avec Bretteville sur odon et Eterville.

Plusieurs rendez-vous à noter : le 5 juin à 10 h, présence des enfants du CME aux cérémonies des combattants au terrain de sports ; le 8 juin à 11 h, inauguration de la place de l'Amitié ; le 22 juin de 10 h à 12 h inauguration du city stade avec un tournoi de football (*ouvert aux élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles*) et le 6 juillet : boum des enfants à la halle de sports.

Patrick LECAPLAIN reconnaît que les enfants débordent de projets et c'est très bien. Maud VIDEAU confirme et nous sommes très fiers d'eux.

Jean LEBOURGEOIS tient à féliciter les enfants d'être présents ce soir et pour leurs actions. Il remercie les adultes (*les 2 animateurs et Maud VIDEAU*) qui les accompagnent tout au long de l'année. Il réaffirme son souhait d'intégrer au CME des enfants extérieurs au groupe scolaire de Bretteville sur Odon.

III – BILAN PARTENARIAT UNIS CITE (SERVICES CIVIQUES - ESPACE DE VIE SOCIALE)

Xavier RICHET présente le bilan du partenariat Unis-cité. Depuis octobre 2023, la commune a conclu un partenariat avec l'association « Unis-Cité » de Caen, plus particulièrement avec leur programme Solidarités Séniors. Cette association a pour objectif d'animer et de développer des programmes de services civiques volontaires pour les jeunes, en les engageant en équipe pendant une période d'environ six à neuf mois à temps plein dans des projets de services à la collectivité. De plus, elle offre à chaque jeune accueilli un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, ainsi qu'une ouverture sur la citoyenneté.

Il remercie les services civiques d'être présents ce soir. Le programme Solidarité Séniors d'Unis-Cité vise à favoriser le lien intergénérationnel en organisant des visites de convivialité hebdomadaires et des actions collectives auprès des personnes âgées isolées, impliquant un binôme ou un quatuor de volontaires en Service Civique avec pour objectif de promouvoir le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées à domicile, de lutter contre leur isolement. Il s'agit également de créer du lien social entre les jeunes et les aînés.

Cette première année de partenariat touche à sa fin, mais la commune va renouveler la convention pour poursuivre ces actions en 2024/2025, avec 3 jeunes en service civique.

Damien LE BIHAN, en charge de l'espace de vie sociale (EVS), souligne la motivation du groupe. Il était évident de poursuivre les actions commencées cette année et principalement les actions collectives qui n'ont pas rencontrées l'engouement escompté, et prévoir pour la rentrée prochaine des rencontres entre les services civiques et les associations brettevillaises qui désigneraient des personnes « moteur » permettant de lancer des actions au sein de l'EVS. En lien avec le CCAS de Bretteville, il fera un point sur les potentiels bénéficiaires pour les visites à domicile et accompagnera les services civiques lors des 1^{ères} visites.

Il précise à Laurence COLLET que l'espace de vie sociale aura pour mission de pallier le manque d'accompagnement des personnes seules pendant les 4 mois sans service civique.

Sophie HOCHET remercie pour ce bilan et s'interroge sur les actions collectives qui ont moins bien fonctionnées, quels sont les 1^{ers} éléments d'analyse, sont-ce des sujets que l'on peut croiser avec d'autres thématiques communales ?

Dominique MORAND demande leur ressenti aux 4 services civiques, cela correspondait-il à leurs attentes ?

Le retour des services civiques est positif et correspondait tout à fait à ce qu'ils imaginaient, ils ont découvert des réalités comme l'isolement. C'est très valorisant et enrichissant et ils se sont sentis considérés en étant bien intégrés dans l'espace de vie sociale et à la vie communale. Ils ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et d'avoir pu participer à la commission Animation locale, actions sociales et solidarité.

Si des jeunes de Bretteville sur Odon sont intéressés, merci de contacter l'espace de vie sociale.

IV – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Avenant mise à disposition des locaux Caen la mer

Le 15 février 2021, le Conseil Municipal a renouvelé la convention de mise à disposition des locaux du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant prenant en compte l'évolution du coût de l'énergie.

Adopté à l'unanimité

B. Jury Criminel

Conformément à la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs qui seront proposés en vue de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury criminel de 2025.

C. Zone d'accélération pour les énergies renouvelables (Zaenr)

Olivier SAINT-MARTIN rappelle que la loi d'Accélération de la Production d'Energie Renouvelable (APER) a été promulguée le 10 mars 2023, ses objectifs étant de planifier et accélérer le développement des Enr pour répondre à la crise énergétique, de définir des objectifs régionalisés, préserver la biodiversité et permettre la participation de la population.

Les communes doivent définir des zones d'accélération (*zones prioritaires d'implantation d'Enr*) après concertation des habitants (*modalités libres*). Les Zaenr peuvent concerner tous les types d'Enr (*photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, ...*) et ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. L'objectif est d'inciter les porteurs de projet à se diriger vers ces zones car elles correspondent à une volonté politique et une adhésion locale de projets d'Enr et parce qu'elles permettront aux porteurs de projet de bénéficier d'avantages financiers. Il est possible d'inclure ces zones dans les documents d'urbanisme via des procédures de modification simplifiées.

Notre commune compte 338 255 m² de toitures. Il a été convenu lors de nos réunions avec Caen la mer de retenir les pourcentages suivants : 5% des toitures « habitat » soit 17 000 m² et 20% des toitures « industrielles » soit 68 000 m², ainsi la puissance de production est, pour l'habitat : 17 000 puissance 1,28 = 1 340 MWh/an et pour l'industrie 68 000 puissance 5,10 = 5 361 MWh/an.

Les 10 et 11 mai 2024, la commune a proposé, aux habitants, des permanences dans le cadre des concertations, une vingtaine de personnes s'est déplacée en mairie sur les deux dates.

Questions des participants :

- Quel va être l'accompagnement pour les particuliers ?
- Y aura-t-il une simplification des démarches, des listes d'entreprises certifiées mises à disposition des habitants ? Quid de l'audit énergétique pour les particuliers ? Qui vérifiera que les objectifs sont bien remplis ?
- Ces futures technologies seront-elles intégrées dans les nouveaux permis de construire ou déclarations de travaux ?
- Comment atteindre les objectifs de la Commune et quelles seront les sanctions (*financières ou autres*) si les objectifs ne sont pas atteints ?
- Notre ancienne décharge pourrait peut-être accueillir des panneaux solaires ?
- Un administré a indiqué qu'il faudrait encore compléter par des efforts pour diminuer la consommation énergétique.
- Il faut prendre en compte l'évolution des technologies en matière de production énergétique (*éolien caréné*)
- La mairie pourrait-elle organiser des permanences avec la maison de l'habitat ?
- Les administrés sont dans l'attente forte d'une aide à la mise en œuvre.

Pour Bretteville sur Odon, les Zaenr retenues concernent principalement le photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie. Il est proposé de mettre éligible l'ensemble du territoire communal, les Zaenr ne sont pas des zones exclusives, des projets pourront être autorisés en dehors, notamment en fonction de l'évolution de la technologie (*par exemple l'éolien caréné...*).

Serge BOUFFARD s'étonne des chiffres indiqués, très faibles, selon ses propres calculs et se propose de les vérifier et/ou les valider si besoin. Il ajoute qu'il faut, dans un 1^{er} temps, faire de gros efforts pour limiter la consommation d'énergie (*isolation, utiliser la mobilité douce...*) Les Zaenr ont un intérêt limité, plus favorables aux commerciaux qu'aux privés, il faut être attentifs aux commerciaux indécents.

Olivier SAINT-MARTIN précise que ce sont des chiffres donnés par un logiciel spécifique, la commune doit juste y indiquer sa superficie, les autres données sont préremplies.

Patrick LECAPLAIN indique que le sujet a été longuement évoqué à Caen la mer et c'est l'éolien qui provoque le plus de débats. Concernant les panneaux solaires, il tient à préciser que la commune, sur ses bâtiments, se trouve confrontée à un problème de structure avec des charpentes qui ne peuvent pas supporter le poids des panneaux (*cf groupe scolaire*). En ce qui concerne les commerciaux, il faudra bien informer les habitants et les mettre en garde des démarchages frauduleux. La commune a choisi de définir l'ensemble de son territoire pour ne léser personne, mal définir les secteurs pourrait limiter les aides.

Arnaud DUTHILLEUL regrette qu'Enedis n'ait pas installé de panneaux sur le bâtiment quartier Koenig.

Dominique MORAND souhaiterait relier ce projet de loi promulguée en mars 2023 à la politique gouvernementale réelle, c'était un projet avant-coureur d'un autre projet de loi qui devait s'appeler « Energie et climat » et qui devait être voté en juillet 2023 mais ne l'a pas été car le gouvernement l'a retiré après s'être rendu compte qu'il serait rejeté. Il était très précis et annonçait une politique avec des objectifs chiffrés concernant des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre notamment, on voulait augmenter les énergies renouvelables à 33 % en 2030 soit 40% de la production d'électricité. En réalité un nouveau projet est en voie d'élaboration, il va s'appeler « la loi sur la souveraineté énergétique » et tous les objectifs chiffrés que l'ancien projet de loi avait établi ont été supprimés, tout ceci au profit du nucléaire. Le choix a été fait au gouvernement, d'accélérer la production nucléaire notamment en ne créant pas 6 EPR mais 14, sans être un anti-nucléaire car il conçoit que pour arriver à une production d'énergie par les énergies renouvelables, une transition assez longue sera nécessaire et le nucléaire va nous y aider mais il y a un abandon des objectifs. Ce qu'on nous fait croire par cette loi c'est que l'on avance à marche forcée, et sur le plan de la politique nationale il y a un vrai recul, c'est une loi d'affichage qui est un écran de fumée. Malgré tout, on ne peut s'opposer à cette définition des zones. On met la pression sur les élus locaux mais on n'est pas dupe et les particuliers risquent d'être pénalisés.

Patrick LECAPLAIN confirme que la commune n'a souhaité exclure personne pour ne pas pénaliser les particuliers mais il aurait été préférable que les collectivités aient plus de temps pour préparer le sujet.

Adopté par 26 voix pour et 1 abstention

V – FINANCES : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Patrick LECAPLAIN rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (LME). Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2020, afin de ne pas pénaliser les entreprises qui avaient rencontré des difficultés lors du COVID. Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation en appliquant un tarif intermédiaire entre l'actuel et le maximum autorisé pour 2025.

Les tarifs suivants au m² sont proposés :

- Pour les enseignes : exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m² ; 34.55 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12 et 50 m² ; 69.10 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m².
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes : 17.30 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ; 34.55 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m² ; 51.85 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ; 103.60 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m².

Jean LEBOURGEOIS indique, au nom de la minorité, qu'il n'est pas contre l'augmentation car ce sont des zones de pollution et aurait même accepté une augmentation plus importante.

Adopté à l'unanimité

VI – ENVIRONNEMENT : RAPPORT DU SYVEDAC

Arnaud DUTHILLEUL présente le rapport du Syvedac 2022. Ce sont 4 centres de tri, 1 unité de valorisation énergétiques (UVE), 1 unité de tri des encombrants, 4 sites de compostage, 1 centre de stockage des déchets non dangereux, 3 quais de transfert des ordures ménagères et emballages, 5 plateformes de regroupement du verre, 1 plateforme de pré-traitement du verre.

Les déchets sont valorisés à 98.1 % dont 64.1% pour la valorisation énergétique, 9 % pour la valorisation organique, 25% pour la valorisation matière, il reste 1.9% de stockage.

La production de déchets est de 384.9 kg par habitant soit 66.6 kg d'emballages, 36.8 kg de verre, 5.8kg d'encombrants, 34.7 kg de résidus de jardin et 241 kg d'ordures ménagères. Ce dernier chiffre reste trop important, seulement 36.6 % de ces déchets sont des ordures ménagères, tout le reste pourrait être trié (25.8 % dans la poubelle jaune, 4.6 % dans les colonnes verre, 2.7% en tri déchetterie, 9.2 % en gaspillage alimentaire, 21.2 % en compostage).

Le coût moyen du service affiche une légère baisse grâce à la hausse des recettes et les soutiens liés à la collecte sélective et à la réduction des tonnages de déchets, pour 2022 il s'élève à 18.17 € par habitant.

Le Syvedac participe à la sensibilisation pour la réduction des déchets (*accueil des UVE, spectacles, formations, animations dans les établissements scolaires, kits événementiels, actions sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires...*).

La SPL (*société publique locale*) NORMANTRI a été créée en 2019, permettant de relocaliser le tri sur le territoire, composée de 13 collectivités (*Syvedac, Seroc, Sitcom, Smictom de la Bruyère...*) sur 3 départements, pour 1 200 000 habitants.

Dominique MORAND demande pourquoi la collecte des déchets ménagers est maintenue toutes les semaines alors que la collecte des emballages (*bacs jaunes*) n'est effectuée que tous les 15 jours, l'inverse serait pertinent. Certaines communes ont fait le choix de collecter directement les déchets sans déléguer à une société, peut-être est-ce plus facile d'adapter le rythme des collectes.

Arnaud DUTHILLEUL rappelle que la collecte n'est pas la compétence du Syvedac.

Sophie HOCHET se demande combien d'emplois va générer Normantri et comment peut-on anticiper les lois, comme EGALIM, qui visent à diminuer les emballages quid des actions des industriels et de la sensibilisation des particuliers car malgré tout cela, elle ne voit pas la tendance baisser en quantité de déchets et encombrants.

Arnaud DUTHILLEUL précise que les tonnages augmentent même si les déchets sont bien triés, tout ceci est dû à la consommation du particulier et lui seul peut agir, en limitant l'achat de produits emballés, en déposant les encombrants en déchetterie qui seront recyclés alors que les encombrants collectés en porte à porte ne sont pas tous recyclés et très souvent enfouis.

Jean LEBOURGEOIS rappelle que l'on paye une taxe pour le recyclage et il ne faut ne pas hésiter à rapporter certains produits usagers chez les professionnels, obligés de les reprendre (*cf pneus, électroménager*).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

VII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

↪ **Patrick LECAPLAIN, Maire**, informe :

- Fongibilité des crédits : DM du 19/04/2024
- Veilleurs de Caen dans le cadre du millénaire : les inscriptions sont possibles avant le 19/07/2024 pour la période du 1/10 au 31/12/2024 et avant le 18/10/2024 pour la période 01/01 et 20/03/2025, sur le site : <https://lesveilleursdecaen.fr/>
- Cérémonies du 6 juin : la commune n'a aucune information concernant la circulation, seulement que les accès vers Carpiquet seront fermés au rond-point de Koenig et sur le périphérique.

↪ **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire enfance et jeunesse**, indique que le dossier PEDT (*projet éducatif territorial*) a été déposé à la caisse d'allocation familiale mi-mai. Dès sa validation, le contrat sera reconduit pour 4 ans soit jusqu'en 2027. Il fixe des engagements éducatifs avec la Préfecture, l'éducation nationale et la CAF, cette dernière finance beaucoup d'actions, notamment des bonus pour l'AJBO, permet d'obtenir des subventions, (*aide à la construction de bâtiments : extension de l'EAJ*). Elle souligne l'intérêt éducatif en travaillant en COPIL, ce qui permet de faire un lien entre le projet d'école et le projet périscolaire, sur la cohérence éducative, l'accessibilité des activités périscolaires et l'ancrage territorial (*actions culturelles de la bibliothèque, fête du court métrage, jeux olympiques...*).

↪ **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-adjoint en charge des travaux** informe :

- Réalisation du tunnel reliant le boulevard des pépinières entre Caen et Bretteville sur Odon : les travaux ont commencé. Il sera mis en place en novembre avec une ouverture du boulevard début 2025. Mais le chemin aux bœufs ne sera ouvert aux piétons et cyclistes qu'en 2025, utilisé pour les travaux.
- Rond-point du CROP : les travaux seront réalisés cet été, le CROP étant fermé sur cette période.
- Piste cyclable avenue de Woodbury : suite à une étude du terrain, les travaux sont retardés.
- Toiture de l'église : la commission d'appel d'offres s'est réunie et a désigné une entreprise, 10 dossiers ont été retirés, 6 ont répondu, les travaux se dérouleront fin août.
- Travaux rue du Vallon : en réponse à la question diverse, les services de Caen la mer ont dû modifier les plans initiaux suite à un problème de pluvial, il s'agit bien d'une voie partagée, en zone 20 et en sens unique pour les automobilistes.

Il précise à Arnaud DUTHILLEUL que le long des maisons ce ne sont pas des trottoirs mais un dénivelé pour éviter aux eaux de pluie de s'infiltrer dans les maisons. Jean LEBOURGEOIS espère que la voie partagée sera bien respectée et protégera les piétons.

↪ **Xavier RICHET, Maire Adjoint en charge de l'animation locale, actions sociales et solidarité**, laisse la parole à Mme LEMARIÉ et M MORIN, président du Jumelage OUNCK pour présenter leur séjour du début d'année et les actions du jumelage comme l'apport de médicaments et de matériel médical, l'électrification et la solarisation du forage, l'aide aux cantines scolaires, l'accompagnement pour la réalisation de jardins potagers (*pour la cantine*) ; atelier théâtre à l'école.

Dominique MORAND souligne le travail des membres du jumelage.

Patrick LECAPLAIN confirme l'importance de ce jumelage.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Les élus de la minorité ont souhaité ajouter une question à l'ordre du jour.

« Une reconfiguration complète de la rue du Vallon est en voie d'achèvement. Ce qui a été réalisé ne correspond pas du tout à ce qui avait été projeté en commission travaux. Pour quelles raisons un tel changement ? Comment les différentes mobilités vont elles s'insérer dans cette rue ? »

↪ Voir l'intervention d'Olivier SAINT-MARTIN ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30